|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | |  |  |  | | --- | --- | --- | |  | Une image contenant texte  Description générée automatiquement  ***Commission Nationale Education et Activités Cynophiles***  ***Président Jean Denis DEVINS*** |  | |  |

**COMMISSAIRE HOOPERS**

**- Formation -**

Le Commissaire Hoopers a pour fonction le jugement des compétitions Hoopers.

Cette formation est ouverte à toutes les personnes dont la candidature a été retenue par la CNEAC

Ce cursus est provisoire car simplifié pour permettre l’organisation d’événement.

[· Organisation 2](#_Toc112275895)

[· Contenu et programme 2](#_Toc112275896)

[Module 1 : Présentation (distanciel) 2](#_Toc112275897)

[EVAL 1 – **Objectif : connaître le règlement Hoopers** 2](#_Toc112275898)

[Module 2 (distanciel) : 2](#_Toc112275899)

[EVAL 2 **– Objectif : être en capacité de définir des trajectoires adaptées au chien.** 2](#_Toc112275900)

[Module 3 (distanciel) : 3](#_Toc112275901)

[EVAL 3- **Objectif : juger des parcours** 3](#_Toc112275902)

[Module 4: PRATIQUE (présentiel, un week-end) 4](#_Toc112275903)

[**EVAL 4- Examen** 4](#_Toc112275904)

[· Rattrapage 4](#_Toc112275905)

[· Validation de la fonction « COMMISSAIRE HOOPERS » 4](#_Toc112275906)

[· Abandon de la formation 5](#_Toc112275907)

# Organisation

* Durée : 4 modules
* 3 modules en distanciel
* 1 module en présentiel avec évaluation pratique
* Maximum de stagiaires : 12 personnes
* Intervenants (jury) : 1 formateur hoopers CNEAC + 1membre du GT hoopers ou 2 formateurs hoopers CNEAC (dès 2023, possibilité de la présence d’un commissaire ayant déjà officié à la place d’un formateur), membre CNEAC
* Par la suite des modules d’apprentissage en situation et de jugement en parallèle seront ajoutés au cursus.

# Contenu et programme

### Module 1 : Présentation (distanciel)

* Présentation du contenu de la formation
* Modalités d’évaluation (types d’évaluation et grilles de validation) et calendrier
* Règlement
* Présentation de la schématisation des agrès pour les parcours
* Présentation de la grille de notation d’une compétition
* A l’issue de cette demi-journée, un QCM en ligne doit être rempli dans les 48h

### EVAL 1 – **Objectif : connaître le règlement Hoopers**

Cette évaluation est composée d’un minimum de 30 questions sur le règlement sous forme d’un QCM réalisé en ligne.

À la suite du module 1 de la formation « Commissaire Hoopers », le candidat a 48h pour accéder au QCM et le compléter (durée maximum de connexion : 1h)

* Pour valider son évaluation, le candidat doit obtenir 80% ou plus de réponses exactes.

### Module 2 (distanciel) :

* Dessiner des parcours pour chacun des niveaux et envoi au jury
* Corriger les trajectoires de 2 parcours fournis par le jury

### EVAL 2 **– Objectif : être en capacité de définir des trajectoires adaptées au chien.**

* EVAL 2a

Le candidat doit envoyer 4 parcours dessinés (sur logiciel ou pas)

Il y aura 1 parcours pour chacun des niveaux de compétition.

Sur chaque parcours, seront représentés :

* les agrès
* la zone de conduite
* les numéros
* les trajectoires
* la distance entre les agrès
* le ring
* EVAL 2b

Le candidat recevra 2 parcours : il devra indiquer les éléments incorrects du parcours donné (la trajectoire, le dessin, la position des obstacles etc.  Par ex : Cercler les endroits incorrect)

Les parcours doivent être envoyés, EN UN SEUL ENVOI sur [le](mailto:hoopers@sportscanins.fr) mail du jury, dans un délai de 15 jours à partir du module 1.

Chaque document doit être nommé comme suit :

Les parcours dessinés : NOM CANDIDAT-EVAL2-NIVEAU N°…- DATE DE LA SESSION

Les parcours corrigés : NOM CANDIDAT-EVAL2-PARCOURS N°…- DATE DE LA SESSION

* + Pour valider son évaluation, le candidat doit avoir obtenu 70% de réussite pour chaque évaluation

### Module 3 (distanciel) :

* Visionnage de vidéos et jugements avec remplissage d’une grille de notation
* Classement de divers compétiteurs sur un même parcours (5 maximum)

### EVAL 3- **Objectif : juger des parcours**

Le candidat reçoit un lien contenant plusieurs vidéos du même parcours mais avec chiens différents.

* EVAL 3a :

Il doit, après visionnage de la vidéo 1, remplir une grille de notation en détaillant son jugement (ex : hoops 1 = faute parce que le chien fait tomber le hoops.)

Il doit, après visionnage de la vidéo 2, remplir une grille de notation en détaillant son jugement (ex : hoops 1 = faute parce que le chien fait tomber le hoops.)

* EVAL 3b

Il classe les 5 chiens en indiquant le nombre de points pour chacun.

Les grilles de notation sont envoyées, EN UN SEUL ENVOI sur [le](mailto:hoopers@sportscanins.fr) mail du jury, dans un délai de 15 jours à partir de la réception des vidéos

Les 3 documents sont nommés comme suit :

* NOM CANDIDAT-EVAL3-video 1-DATE DE LA SESSION
* NOM CANDIDAT-EVAL3-video 2-DATE DE LA SESSION ok
* NOM CANDIDAT-EVAL3-classement-DATE DE LA SESSION
* Pour valider son évaluation, le candidat doit avoir obtenu 70% de réussite**.**

### Module 4: PRATIQUE (présentiel, un week-end)

* Pose d’un parcours Niveau 1 et d’un parcours Niveau 2 ou Niveau 3 (tirage au sort)
* Mise en place des parcours dessinés du module 2
* Jugement du passage de 2 chiens

### **EVAL 4- Examen**

Cette dernière partie se fait **en présentiel** dans un délai de 4 mois maximum après le module 1.

Elle consiste à l’évaluation sous forme de pratique. Le candidat est évalué sur :

* La vérification de la conformité des agrès
* La mise en place des 2 parcours dessinés lors du module 2 : le parcours Niveau 1 est obligatoire, le second est tiré au sort entre le Niveau 2 et Niveau 3
* La mise en place du personnel de terrain et l’énoncé des consignes pour la compétition
* La réunion préparatoire avec les compétiteurs
* Le jugement de 2 chiens
* L’explication des décisions prises
* L’énoncé des résultats et la fin de la compétition
* Pour valider son évaluation, le candidat doit avoir obtenu 80% de réussite.

# Rattrapage

Si un candidat ne valide pas un ou plusieurs modules, il a la possibilité de s’inscrire à une session de son choix pour compléter sa formation.

Il est de la responsabilité du candidat se présentant à un module de rattrapage de justifier de la réussite des autres modules auprès du jury de la nouvelle session.

# Validation de la fonction « COMMISSAIRE HOOPERS »

Les résultats sont envoyés par le président du jury à la CNEAC.

Après délibération et validation par la CNEAC, la candidature devra être validée par la SCC.

Après validation des résultats par la SCC, le candidat sera nommé dans la fonction de COMMISSAIRE HOOPERS.

# Abandon de la formation

Pour tout abandon de la formation sans justificatif, le candidat ne pourra pas prétendre ni à la validation des modules déjà effectués ni à la reprise du cursus.

Le justificatif est envoyé par mail à la CNEAC. Le candidat s'assurera que son mail avec le justificatif est bien arrivé à destination et qu'il a été pris en compte.